



BULLETIN D'INSCRIPTION

Sélection d'un espoir via une filière du talent. Un système de financement participatif, novateur, égalitaire et accessible.

Un tirage au sort pour qu'une des entreprises adhérentes devienne sponsor principal du bateau, sans budget supplémentaire, le 19 septembre 2014.

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Société / Etablissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

N° TVA intracommunautaire : _____

Siret : _____

NAF / Activité : _____

Tél. : _____

Fax : _____

Adresse de facturation : _____

Nom de la personne en charge de la comptabilité : _____

Prix : 2000 € HT + TVA (20%) 400 € = 2400 € TTC

Êtes-vous déjà partenaire d'un réseau d'entreprises ? si oui lequel : oui non _____

Êtes-vous déjà partenaire de la Route du Rhum ? oui non

Signature et Cachet de l'établissement

**En cas de non départ du bateau, lié à l'échec du jeu concours,
l'organisateur s'engage à rembourser chaque participant.**

MER ENTREPRENDRE

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS ESPOIR POUR UN RHUM

La présente opération Espoir pour un Rhum est organisée par :

BG Race, 81 Rue du Temple 75003 Paris – Siret 53443026900017 – via leur réseau Mer Entreprendre, dont l'établissement se trouve à Saint Malo 35400, Pôle Nautique, Quai de Terre Neuve

Ci-après dénommé l'« organisateur ».

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités du jeu concours : Espoir pour un Rhum

Article 2 : Conditions de participation

Toute entreprise membre du réseau Mer Entreprendre et remplissant les conditions du présent règlement peut participer au jeu concours Espoir pour un Rhum.

L'adhérent doit remplir les conditions définies à l'article trois (3) du présent règlement pour avoir la qualité de partenaire ;

Pour cela, l'adhérent :

- doit avoir rempli le bulletin d'inscription,

- doit avoir bénéficié de la présentation du projet Espoir pour un Rhum et en avoir accepté les conditions.

L'adhésion au projet Espoir pour un Rhum permettra au Partenaire de participer au jeu concours Espoir pour un Rhum et de bénéficier d'un avantage tel que défini à l'article quatre (4) du présent règlement.

Article 3 : Conditions pour être Partenaire

Afin d'obtenir la qualité de Partenaire, il faut remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être une entreprise adhérente au réseau Mer Entreprendre

- Les gérants des entreprises adhérentes du réseau Mer Entreprendre ne sont pas conjoints, partenaires liés par un PACS, concubins, ascendants, descendants des gérants de BG Race.

Article 4 : Attribution du cadeau

Les adhésions au projet Espoir pour un Rhum doivent être validées par l'organisateur pour ouvrir droit aux conditions du jeu concours.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser tout partenaire qui semblerait contraire au présent règlement.

Un tirage au sort, devant huissier, sera réalisé au le 19 septembre 2014. Le gagnant du tirage au sort deviendra le partenaire principal du bateau Espoir pour un Rhum, dans le cadre de la course transatlantique de la Route du Rhum 2014, sans obligation de financement supplémentaire.

Article 5 : Modalités de participation et d'information

Le bulletin d'inscription signé et cacheté sur lequel figurent le nom de la société et son représentant devra impérativement parvenir à l'organisateur avant le 19 septembre 2014.

Le Partenaire doit faire parvenir son bulletin d'inscription à l'adresse ci-après :

BG Race Mer Entreprendre, Pôle Nautique, Quai de Terre Neuve, 35400 Saint Malo

L'information sur cette opération est effectuée par le présent règlement dont il est fait mention sur les documents remis aux potentiels participants à l'occasion de la présentation qui leur est faite de projet Espoir pour un Rhum.

Article 6 : Durée

Le jeu concours Espoir pour un Rhum se déroulera du 1er août 2013 au 19 septembre 2014 inclus.

L'organisateur se réserve le droit de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée. En cas de non départ du bateau, lié à l'échec du jeu concours, l'organisateur s'engage à rembourser chaque participant.

L'organisateur pourra mettre fin au projet à tout moment moyennant un avenant et une information préalable écrite à destination des adhérents.

Article 7 : Dépôt légal et modifications

Le règlement est déposé à l'étude : SCP GOAPPER-GROSSIN-GOULARD - CAP SUD 2 Bâtiment E 15 rue Henri Lemarié BP 47 35406 Saint Malo cedex

Le règlement est consultable sur le site internet de la SCP GOAPPER-GROSSIN-GOULARD à l'adresse suivante :

www.huissiers-saint-malo.com

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne faisant une demande écrite avant 18 septembre 2014 à l'adresse suivante : BG Race, Pôle Nautique, Quai de Terre Neuve, 35400 Saint Malo

Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur.

Cet avenant fera l'objet d'un dépôt à : SCP GOAPPER-GROSSIN-GOULARD - CAP SUD 2 Bâtiment E 15 rue Henri Lemarié BP 47 35406 Saint Malo cedex

Cette information rendra opposable l'interruption ou la modification du présent règlement.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les informations communiquées par le Partenaire sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'Organisateur et de ses partenaires. Ces informations pourront sauf opposition de votre part, être communiquées aux membres de BG Race et à leurs partenaires aux fins de vous informer de leurs offres de produits ou de services. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui vous concernent, sur simple courrier adressé à BG Race, Mer Entreprendre, Pôle Nautique, Quai de Terre Neuve 35400 Saint-Malo.

Article 9 : Litiges

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties. A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis au tribunal compétent de Paris.